

COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

- SÉANCE DU 08 JUILLET 2015 -

L'an deux mil quinze, le huit juillet à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Présents** : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, Adjoints, AGUILAR Antonio, CLERC Daniel, EVEN Jean-Luc, LIORET Dominique, RIFFAUD Jean, ROUVIERE Philippe, VICENTE Jean-Louis, et Mmes CAZES Catherine, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, BALTYDE L'ETANG/VERSTRAETE Samanta, GERIN Sandrine, LABADILLE Lucette et TRUKAN Roselyne.

**Absents excusés représentés** : M. Gabriel VANGELI par M. CLERC, M. Serge COURROUX par M. TRIPOGNEZ, M. Jean-Louis BONNEFOND par Mme AGUILAR, Mme Isabelle MALTAVERNE par Mme CAZES, Mme Catherine LESSINGER par Mme TRUKAN, Mme QUERMELIN Christina par M. RIFFAUD, et Mme RODIER NICOLI par Mme SAVIARD

**Secrétaire de séance** : Mme Lucette LABADILLE

# SOMMAIRE

Adoption du procès verbal du 25 juin 2015	Page 03
<b>FINANCES</b>	<b>Page 03</b>
Demande de subventions	Page 03
<b>MARCHES PUBLICS</b>	<b>Page 04</b>
Délégations du Maire	Page 04
Résultat MAPA aménagement et extension de la mairie et ses abords	Page 04
<b>AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>Page 05</b>

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2015

**Monsieur le Maire** demande si les conseillers ont des observations à formuler.

**Monsieur Lioret** souhaite donner son point de vue sur la Poste

**Monsieur le Maire** répond que ce point de vue devra être abordé en questions diverses, là il est question d'adopter ce qui s'est dit au précédent conseil municipal.

**A l'unanimité, le procès verbal de la séance du 25 juin 2015 est adopté.**

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **1. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Des vestiaires vont être reconstruits sur le terrain de foot de La Grande Paroisse.

Ce projet pouvait en partie être financé par l'Etat, dans le cadre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à condition qu'il soit rattaché aux activités du SIVOS.

Ce projet peut par ailleurs être financé par la Fédération Française de Football, pour nos associations sportives.

**Monsieur Rouvière** souhaite savoir à combien s'élève ce projet.

**Monsieur le Maire** répond qu'il y en a deux : le premier à 134 000 € et le second avec un club house à 180 000 €, la subvention qui pourrait être obtenue serait de 50 000 euros.

**Monsieur Lioret** voudrait savoir à quoi correspond ce projet et ce montant, lui-même avait eu un projet en 2013 pour 140 000 € avec la construction de tribunes et d'une salle de réunion.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit de faire la réfection des anciens vestiaires, d'en créer de nouveaux ainsi qu'un club house, qui permet d'obtenir des fonds ajoute **M. Clerc**.

**M. Clerc** précise que ce projet a été arrêté par la commission sport, en concertation avec les écoles, les associations.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Fédération Française de Football une subvention pour la construction des vestiaires en vue de son usage par les associations et à signer tous documents afférents.**

## MARCHES PUBLICS

### 1. DELEGATIONS DU MAIRE

#### **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires et sanitaires publics**

Pour faire suite à une procédure de consultation d'architectes, le comité technique a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au **cabinet CARSAULT** pour un montant de 12 090 € HT soit un taux de 8.50 % du montant estimé des travaux (130 000 € HT).

**Le conseil municipal prend acte de cette décision.**

### 2. RESULTAT DE LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXTENSION DE LA MAIRIE ET SES ABORDS

Le 1<sup>er</sup> juin 2015 un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour l'aménagement et l'extension de la mairie et ses abords avec une date limite de réponse au 23 juin.

Le comité technique s'est réuni le 25 juin à 14h30 pour procéder à l'ouverture des plis et le 03 juillet pour attribuer les marchés aux entreprises attributaires.

**Monsieur Even** voudrait savoir quelles sont les subventions obtenues, le calendrier des travaux et la superficie totale de l'opération.

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a pas de subvention (ratio moyen de 1 300 €/m<sup>2</sup>). Les travaux devraient démarrer fin juillet pour commencer la démolition du bâtiment où se trouvent les photocopieurs et le bureau de la comptabilité, pour y construire la nouvelle salle de conseil ajoutée **M. Tripognez**. On augmente la surface de la mairie de 70 m<sup>2</sup> environ.

**Monsieur Rouvière** souhaite savoir si ces travaux étaient nécessaires.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

**Par 19 voix Pour, 4 contre, le conseil municipal, conformément à la décision du comité technique, décide d'attribuer les marchés comme suit :**

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Option	Montant total HT
<b>Lot 1</b> Maçonnerie, carrelage, aménag. ext.	CHEVRIER FILS	134 793,29	(1 place PMR) 4 005,00	138 798,29
<b>Lot 2</b> Charpente bois	CHEMOLLE	9 387,80		9 387,80
<b>Lot 3</b> Couverture zinc	DITEC	22 315,21		22 315,21
<b>Lot 4</b> Menuis. ext. aluminium	JANINET	23 841,00	(Porte chaufferie) 1 869,00	25 710,00
<b>Lot 5</b> Menuis. int. bois	JANINET	26 779,00	(Volet roulant) 168,00	26 947,00
<b>Lot 6</b> Cloisons/Isolation,etc..	SOPIC	35 307,50		35 307,50
<b>Lot 7</b> Plomb./chauff./VMC	LEROUX GONSSARD	28 501,31		28 501,31
<b>Lot 8</b> Electricité	MONTELEC	31 458,98		31 458,98
<b>Lot 9</b> Peinture/Sols souples	Daniel TOURET	34 500,00		34 500,00
		346 884,09	6 042,00	352 926,09

➤ **La Poste**

**Monsieur Lioret** souhaite faire part de son indignation quant à la fermeture de la Poste. Durant la durée de son mandat, il a toujours dit non à la Poste, l'actuel maire devrait apprendre à en faire autant. C'est un scandale incroyable.

**Madame Gérin** dit que deux personnes vont manipuler de l'argent, sans formation. Qui prendra en charge les erreurs de caisse ?

**Monsieur le Maire** répond qu'elles souscriront une assurance.

**Madame Gérin** s'en offusque. Le guichet sera-t'il sécurisé ?

**Monsieur Riffaud** explique que la Poste est responsable avant tout. Mais s'il y a une grosse erreur, elle se retournera contre la Mairie. Il était contre la fermeture mais la Poste de La Grande Paroisse n'est plus viable avec 40 opérations moyennes/jour.

**Monsieur le Maire** répond qu'en cas de « braquage », la sécurité de l'agent avant tout.

**Monsieur Lioret** redit que nous n'aurions jamais dû accepter, comme il a toujours négocié les semaines de fermeture l'été. C'est une incohérence. Il faut savoir dire « NON, allez vous faire foutre ! » mais notre maire ne sait pas le faire.

**Monsieur Ledoux** répond que cette année la Poste ne sera fermée que trois semaines après négociations, contre 5 l'année dernière.

➤ **La circulation**

**Madame Gérin** souhaiterait que le policier municipal fasse respecter le stationnement dans sa rue notamment.

**Monsieur le Maire** répond que le plan de circulation n'est pas encore finalisé. Il y aura une information dans le Ptit Paroissien. Les statistiques de la police constatent aujourd'hui une baisse des cambriolages dans les domiciles et une augmentation de vol dans les voitures.

**Monsieur Clerc** explique que ce plan de circulation a été travaillé en commission, avec des personnes extérieures au conseil, les Emmaüs. Les projets ont été exposés en réunion publique. En effet de nombreux panneaux STOP ont été retirés mais nous sommes des gens civilisés et même si la démarche est longue, on peut compter sur le civisme de chacun.

**Monsieur Lioret** estime que l'actuelle municipalité ne cherche qu'à retirer ce qui a été fait pendant son mandat.

**Madame Labadille** s'interroge sur ce qui va être fait rue de la Garenne. Les usagers roulent à toute vitesse depuis le retrait des STOP et du ralentisseur.

**Monsieur Ledoux** explique que le dos d'âne n'était pas conforme.

**Monsieur Even** voudrait justement des explications sur toutes ces modifications, retrait des ralentisseurs, des STOP. Quelles sont les raisons qui ont motivées ces décisions ?

**Monsieur Clerc** répond qu'il y avait des éléments de signalisation absurde. Trois STOP avec l'application de la priorité à droite. 1 STOP n'empêche pas l'accident.

**Monsieur Lioret** indique à M. Clerc qu'il est un utopiste et qu'il ferait bien d'aller voir dans d'autres pays comment cela se passe. Compter sur le civisme des usagers de la route n'est pas un bon moyen.

**Monsieur Clerc** dit que les gens autour de la table du conseil sont tous civilisés sauf un, compte tenu des propos désobligeants tenus par M. Lioret.

**Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées,  
la séance a été levée à 21h00.**

**La Secrétaire de séance,  
Lucette LABADILLE**